

INSCRIPTION A L'ECOLE



Les parents des enfants nés en 2018 sont priés de passer en mairie pour l'inscription de leur enfant en petite section maternelle pour la rentrée 2021. Merci de vous munir impérativement d'un justificatif de domicile, du livret de famille et du carnet de vaccinations de l'enfant (dès 2021, 11 vaccinations obligatoires : diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP), coqueluche, infections invasives à Haemophilus influenzae de type B, hépatite B, infections invasives à pneumocoque, méningocoque de séro groupe C, rougeole, oreillons et rubéole)

SMICTOM : COLLECTE DES BACS JAUNES

Le lundi 5 avril étant férié, la collecte des bacs jaunes est reportée au vendredi 9 avril 2021.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Les 13 et 20 juin prochains auront lieu les élections départementales et régionales. Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. **Date limite pour l'inscription : vendredi 7 mai 2021.**

Oschterputz



OSCHTERPUTZ : 10 AVRIL

La meilleure façon de garder propre nos routes et chemins est de ne rien abandonner dans la nature !

Malheureusement, une nouvelle édition de l'Oschterputz s'avère nécessaire et nous donnons rdv à toutes les bonnes volontés,
le samedi 10 avril à 9h, devant la Mairie.

La collecte se fera dans le respect des gestes barrières. Nous fournissons les sacs et nous prévoyons quelques paires de gants pour les personnes dépourvues.

NUMEROS, NOMS et CAMERAS

De nombreuses maisons ne disposent ni de numéros, ni de noms sur les boîtes aux lettres et sonnettes. Ces éléments facilitent pourtant le travail de la Poste et des livreurs, particulièrement à l'approche de la saison estivale ou des remplaçants sont amenés à porter le courrier.

Par ailleurs, nous avons reçu des plaintes concernant des caméras qui sont orientées de telle manière qu'elles permettent de filmer la rue. **Nous vous rappelons que filmer le domaine public est strictement interdit.**

DECHETS DE TONTE : que faire avec les tontes de gazon ?

3 solutions existent pour recycler utilement ces déchets : le mulching, le compostage et le paillage

Déchets de tonte recyclés en mulching

Certaines tondeuses sont équipées d'une fonction « mulching », qui sert à couper l'herbe en très petits fragments qu'on laisse sur place, sans les ramasser. L'avantage est le gain de temps et fertilisation naturelle du sol

Compostage de vos déchets de tonte

Il n'est pas toujours aisé de réussir un compost comprenant de grandes quantités de déchets de tonte, qui ont tendance à pourrir et à sentir mauvais. L'astuce consiste à avoir sous la main une bonne quantité de déchets « bruns » (feuilles mortes, branchages broyés, cartons découpés en petits morceaux, etc.) à mélanger en couches fines alternées avec les déchets de tonte.

Déchets de tonte et paillage

Si le gazon n'a pas reçu récemment de désherbant chimique, on peut encore utiliser les déchets de tonte comme paillage dans d'autres parties du jardin ou au potager. Ce paillage limite l'évaporation et permet d'économiser des arrosages.

LES MESSES DU MOIS D'AVRIL

Jeudi 01 - 17h30 messe du Jeudi Saint

Samedi 10 - 17h30

Jeudi 15 et 29 - 17h30

LES ANNIVERSAIRES D'AVRIL

Rectification oubli du mois de mars : 03 mars : M. Fernand LANGENECKER – 84 ans *Toutes nos excuses pour cette erreur !*

Le 3 avril : Mme Marthe HURSTEL – 87 ans

Le 6 avril : M. François SCHWEIN – 82 ans

Le 6 avril : M. Paul MEYER – 75 ans

Le 7 avril : Mme Bernadette ANDRES – 81 ans

Le 12 avril : Mme Anneliese GILG – 79 ans

Le 25 avril : Mme Irène GAST – 83 ans

Le 28 avril : Mme Marie-Odile BIND – 75 ans



AVIS A LA POPULATION : VERSION PAPIER

Dans le précédent numéro, nous vous interrogeons sur la nécessité de conserver une diffusion à chaque foyer de notre « avis à la population ». Les réponses montrent qu'il n'est plus nécessaire de l'imprimer aussi largement, en raison des possibilités de consultation sur internet et Facebook. Nous proposons de déposer quelques exemplaires à la boulangerie et à la mairie.

Nous sommes en revanche persuadés que nous devons conserver ce service à toute personne qui en ferait la demande. Ainsi, si vous souhaitez que l'on vous porte les prochains numéros à domicile, nous vous remercions de bien vouloir compléter le bordereau et de nous le faire parvenir en Mairie.

Prénom :

Nom :

Adresse :